

2008/8911 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 € A L'ASSOCIATION «BAOBAB ET COMPAGNIE» POUR L'ORGANISATION DE LA 5E EDITION DU FESTIVAL GOSPEL DU 5 AU 18 MAI 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Baobab et Compagnie » a sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon au titre de l'année 2008 pour ses activités.

L'Association « Baobab et Compagnie », créée en 2002, vise à promouvoir la voix dans tous ses états, le chant choral et les musiques du monde. Tout au long de l'année, l'Association organise des rencontres entre chanteurs et musiciens professionnels français et étrangers, ainsi que semi professionnels et amateurs autour du chant gospel à travers des ateliers hebdomadaires, stages mensuels et interventions auprès de chœurs.

Sous l'impulsion de Sabine Kouli, chanteuse professionnelle et chef de chœurs, l'Association organise pour la 5<sup>e</sup> année consécutive le festival « Absolute gospel ».

Le festival se déroulera du 5 au 18 mai 2008 dans différents lieux des 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements et proposera nombre d'événements autour de ce genre musical : concerts, conférences, ateliers d'initiation, expositions.

L'objectif de l'Association à travers ce festival est de :

- créer un événement ayant vocation à rayonner au delà des frontières de la ville ;
- faire découvrir des artistes interprétant des œuvres contemporaines tout en revisitant le répertoire gospel et negro-spiritual par des arrangements modernes ;
- pérenniser la dimension éducative et pédagogique de ce courant musical.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Baobab et Compagnie », je propose de lui allouer une subvention de 5 000 euros. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association « Baobab et Compagnie » pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition du festival gospel du 8 au 18 mai 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Baobab et Compagnie », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération SUBAUT, ligne de crédit n° 143, imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

P. BONNIEL-CHALIER